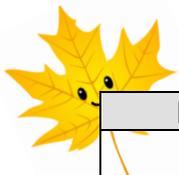


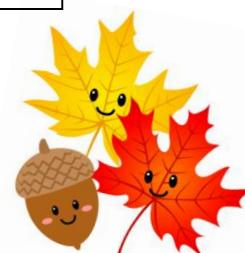


INFO-PARENTS



Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
				1
4	5	6	7	8 Photo scolaire
11 Action de grâce	12	13 Conseil d'établissement (En mode virtuel)	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

En vrac



3 au 10 octobre : Semaine pour l'école publique

Message du service de garde

29 octobre : Après les classes on souligne l'Halloween

On demande aux enfants d'apporter leur costume d'Halloween dans un sac pour que nous puissions, après les classes, les déguiser.

Nous soulignerons l'Halloween à cette date, car c'est la journée de la semaine où nous passons le plus de temps avec les enfants.

Dates des modifications pour les journées pédagogiques du mois novembre :

Journée pédagogique du 1 novembre : **Les grands chefs cuisiniers** du 4 octobre au 15 octobre
Journée pédagogique du 18 novembre : **TAZ (annexe) Katomix (terrasse mercure)**
du 25 octobre au 5 novembre
Journée pédagogique du 26 novembre : **Journée super héros** du 25 octobre au 5 novembre

Départ de votre enfant

Par mesure de sécurité, les messages dans les agendas pour les départs après l'école ne seront pas considérés pour les enfants du service de garde. Veuillez nous laisser un message tôt le matin. Nous avons aussi un formulaire QUITTER SEUL que nous pouvons vous faire parvenir si les départs seuls sont tous les jours.

Bonne journée!

Marie-Claude Bérubé, Technicienne du service de garde à l'école Saint-Louis de Gonzague
514-596-5883 / 514-569-5875 berube.mc@csgdm.qc.ca | csgdm.ca

Paiement des fournitures scolaires

Si ce n'est déjà fait, nous vous rappelons que les fournitures scolaires doivent être payées le plus rapidement possible au secrétariat du pavillon Rachel ou Terrasse-Mercure ou via votre institution financière

Code QR

Nous avons créé un code QR vous permettant d'accéder directement au site WEB de l'école.



Photos scolaires

Vous trouverez, en pièce jointe, des informations sur la photo scolaire qui se tiendra le 8 octobre.

Formulaire de consentement pour le test rapide

Veuillez remplir le formulaire de consentement ou de refus-dépistage de la COVID-19 que vous avez reçu par courriel la semaine dernière et le retourner à la secrétaire de votre pavillon.

Conseil d'établissement

Séance du conseil

La première rencontre du conseil d'établissement de l'école aura lieu de façon virtuelle le **mercredi 6 octobre 2021**. Le projet d'ordre du jour sera déposé le vendredi précédent sur le site de l'école :

<https://st-louis-de-gonzague.csgdm.ca/ecole/structure/>

Étant donné les circonstances exceptionnelles qui empêchent la tenue publique de cette rencontre, le conseil d'établissement vous invite à transmettre vos questions ou vos commentaires par courriel avant le **6 octobre 2021** à midi à l'adresse suivante : stlgonzague.ce@csgdm.qc.ca

Si vous désirez assister à la période réservée au public, veuillez nous en informer à la même adresse au moins 24 heures avant la séance. Nous vous transmettrons le lien qui vous permettra de vous joindre à la rencontre.

Des nouvelles de l'OPP !!!

L'Organisme de participation des parents (OPP) de l'école Saint-Louis-de-Gonzague (OPP) regroupe des parents bénévoles qui organisent des activités destinées à notre communauté scolaire.

La participation des parents se réalise selon le principe du « bénévolat à la carte », soit selon leurs disponibilités et leurs intérêts.

Nous vous rappelons également que l'implication des parents est essentielle au bon fonctionnement des bibliothèques des pavillons Terrasse Mercure et Rachel. Nous communiquerons avec vous très prochainement.

L'année passée, l'OPP a organisé :

- L'achat et la distribution de paniers de légumes biologiques;
- La vente de sapins;
- La semaine de la lecture

Vous désirez davantage d'information? Vous voulez vous impliquer dans l'une de nos activités ou à la bibliothèque? **Écrivez-nous au oppslg2016@gmail.com pour vous inscrire à notre liste d'envoi de courriels.**

Merci à l'avance pour votre participation et au plaisir!

Surveillance dans la cour les jours de pluie et de grand froid

Nous vous rappelons que la surveillance dans la cour d'école, pour les enfants qui ne fréquentent pas le service de garde, débute à 8 h, et ce, en tout temps. Donc, même par temps froid ou pluvieux, les surveillants laissent entrer les élèves qui ne fréquentent pas le service de garde qu'à partir de 8 h. Il est de la responsabilité des parents de ne pas laisser leur enfant partir trop tôt de la maison pour ne pas qu'il se retrouve à attendre dehors sous la pluie.

Parallèlement à cela, il est important d'aviser vos enfants qu'ils doivent se rendre directement dans la cour d'école et y rester jusqu'à la cloche.

Saines habitudes

Voici quelques conseils simples qui aideront votre enfant dans ses apprentissages scolaires :

- Conserver une routine la plus stable possible avec des heures de coucher régulières et adaptées à l'âge de votre enfant.
- Dans la mesure du possible, prévoyez des moments calmes pour les devoirs ou la révision des leçons
- Essayer de favoriser la lecture à tous les soirs avec votre enfant.
- Communiquez régulièrement avec l'enseignante de votre enfant pour l'informer des événements qui pourraient avoir un impact sur ses apprentissages.
- Soyez à l'affût de la météo changeante et choisissez des vêtements appropriés puisque nous encourageons les récréations extérieures.



Info-COVID

Nous recevons régulièrement de nouvelles mises à jour, alors, je vous invite à consulter toute documentation que le Ministère, le CSSDM ou l'école vous fera parvenir.

Dans l'établissement, nous maintenons les mesures sanitaires pour assurer la désinfection, le lavage des mains et la distanciation.

Ajustement du port du masque

Afin de réduire les isolements préventifs et les fermetures de classe, le gouvernement du Québec a annoncé le 29 septembre un resserrement pour le port du masque dans les cours d'éducation physique ainsi que dans le transport pour les élèves du préscolaire. Ces nouvelles mesures devront être mises en place dès le 4 octobre. À compter de lundi, le port du masque sera ainsi exigé dans le transport pour les élèves du préscolaire.

De plus, tous les élèves du primaire devront porter le masque dans les cours d'éducation physique qui se déroulent à l'intérieur lorsque la distance de 2 mètres ne peut être respectée. Cette directive de la Santé publique ne vise pas les programmes particuliers, les activités parascolaires et les concentrations en sport.

Un protocole d'urgence a été rédigé en cas de confinement.

Je vous remercie de votre collaboration,

Portail MOSAIK

Pour vous assurer de recevoir les communications envoyées par notre école et par le CSSDM, nous vous demandons si ce n'est pas déjà fait, de lier votre adresse courriel au profil de vos enfants sur la plateforme MOZAIK Portail Parents.

MOZAIK Portail Parents vous permet entre autres d'accéder aux bulletins et résultats, de consulter les retards et les absences, de visualiser les états de compte de l'école et bien plus encore.

Il est accessible à partir de votre ordinateur à l'adresse suivante : <https://portailparents.ca/accueil/fr/>, ou sur votre appareil mobile via l'application d'Apple : <https://apps.apple.com/ca/app/mparent-portail-parents/id1532289124?l=fr> ou de

Google : <https://play.google.com/store/apps/details?id=ca.grics.mozaik.portail.parents>.

Pour lier votre adresse, il est nécessaire de créer votre compte :

1. Communiquer avec l'école de votre enfant pour donner votre adresse courriel.
2. Rendez-vous sur MOZAIK Portail Parents <https://portailparents.ca/accueil/fr/>
3. Saisissez l'adresse courriel que vous avez fournie à l'école de votre enfant. Créez un mot de passe ou connectez-vous avec le média social de votre choix.
4. Suivez les instructions et confirmez l'identité de votre enfant en remplissant le formulaire. Ayez en main sa carte étudiante, son horaire ou son bulletin pour accéder rapidement aux informations nécessaires.
5. Répétez pour chacun de vos enfants au besoin.

Pour davantage d'information, consultez ces ressources mises à votre disposition :

- Création d'un compte utilisateur : <https://www.youtube.com/watch?v=oVngSLH131E>
- Foire aux questions : <https://www.cssdm.gouv.qc.ca/boite-outils/mozaik-portail/>

Message de l'infirmière

LES MALADIES INFECTIEUSES EN MILIEU SCOLAIRE.

Les maladies infectieuses en milieu scolaire sont fréquentes et peuvent avoir des conséquences pour la santé. Certaines maladies infectieuses sont contagieuses, c'est-à-dire qu'elles peuvent se transmettre d'une personne à une autre.

AVISEZ L'ÉCOLE!

- ❖ Si votre enfant est malade, vous devez aviser l'école de son absence. Si vous allez chez le médecin, demandez-lui si votre enfant a une maladie contagieuse; si tel est le cas, en aviser l'école (voir la liste des maladies à signaler au bas). L'infirmière du CIUSSS en sera informée et, si nécessaire, vous contactera pour avoir plus de renseignements en plus de répondre à vos questions.
- ❖ L'enfant malade devrait rester à la maison jusqu'à ce qu'il soit capable de suivre les activités scolaires. Pour certaines maladies contagieuses, un délai pour le retour à l'école pourrait être indiqué jusqu'à la fin de la période de contagiosité.
- ❖ Si votre enfant présente une condition médicale particulière comme par exemple l'immunosuppression, demandez à votre médecin quelles sont les maladies contagieuses qui sont à risque pour lui et en aviser la direction de l'école. L'infirmière du CIUSSS en sera informée et pourra vous prévenir si des cas de ces maladies surviennent à l'école.

LA VACCINATION ET L'HYGIÈNE : LES MEILLEURS MOYENS DE PRÉVENTION

- ❖ La vaccination est la meilleure façon de prévenir certaines maladies. En tant que parents, vous avez la responsabilité de la vaccination de votre enfant.
- ❖ Les mesures d'hygiène sont également nécessaires pour prévenir la transmission des maladies contagieuses. Se laver les mains, utiliser un mouchoir de papier lors de toux ou d'éternuements, éviter de partager des objets personnels, couvrir les plaies d'un pansement, prendre les mesures pour éviter le contact avec le sang d'une autre personne. Ce sont des actions simples et efficaces pour tous.

LISTE DES MALADIES À SIGNALER PAR LES PARENTS À LA DIRECTION DE L'ÉCOLE

- | | |
|--|---------------------------------------|
| • Coqueluche | • Pédiculose (poux) |
| • Érythème infectieux (5 ^e maladie) | • Rougeole |
| • Gale | • Rubéole |
| • Hépatite A | • Varicelle (picote) ou Zona |
| • Impétigo | • Oreillons |
| • Streptocoque | • Toutes autres maladies contagieuses |

Poux, poux, poux...



LA RENTRÉE SCOLAIRE, C'EST AUSSI POUR LES POUX !

Les poux existent depuis toujours et ne sont pas près de disparaître. Chaque année, dans toutes les régions du Québec, des milliers d'enfants attrapent des poux, particulièrement à la rentrée scolaire. Les poux et les lentes peuvent être dérangeants pour votre enfant, bien qu'ils ne causent **pas toujours** de démangeaison. Toutefois, ils peuvent causer des épidémies et bien des soucis dans les familles et les écoles, s'ils ne sont pas traités et éliminés rapidement.

L'examen de la tête

Notez que vous ne recevrez pas d'avis à chaque nouveau cas de pédiculose. C'est pourquoi il est important de prendre l'habitude de faire l'examen de la tête. Pour le dépistage, il est important de se procurer un peigne fin (conçu spécialement à cet effet). Nous vous recommandons de prendre l'habitude **d'examiner la tête de votre enfant chaque semaine**. Cela permettra de dépister leur présence et d'agir rapidement afin de limiter la contagion dans votre famille et à l'école.

Dépliant d'information

Vous trouverez toute l'information pertinente sur le sujet à l'adresse suivante :

www.msss.gouv.qc.ca/documentation/poux-poux-poux

Pour plus d'information, communiquez avec le service Info-Santé en composant le 811.

Merci de votre habituelle et essentielle collaboration,

